



Rouen Seine
Normandie
2028



Candidature
capitale
européenne
de la culture



Métropole
Rouen Normandie

Communiqué de presse
Métropole Rouen Normandie

Conseil métropolitain du 13 novembre 2023

« Débat d'orientation budgétaire et ambitions pour Capitale européenne de la Culture 2028 : la Métropole Rouen Normandie à l'heure des grandes transitions »

Sommaire

Débat d'orientation budgétaire et ambitions pour Capitale européenne de la Culture 2028 : la Métropole Rouen Normandie à l'heure des grandes transitions	3
La Métropole adopte un ambitieux Plan Vélo à horizon 2035	5
Renforcement du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos spécifiques	6
Haltes ferroviaires de Barentin et Pavilly : la Métropole s'engage pour l'amélioration des mobilités	7
Bilan 2023 en matière de santé : la Métropole prend soin et engage des mesures sans précédent	8
La Métropole s'engage pour la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) situé à Grand-Quevilly	9
Lutte massive contre les passoires thermiques : 885 000 € engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 483 logements sociaux	10
Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur de 2 785 000 euros	10

Conseil métropolitain du 13 novembre 2023

« Débat d'orientation budgétaire et ambitions pour Capitale européenne de la Culture 2028 : la Métropole Rouen Normandie à l'heure des grandes transitions »

La Métropole engage ce lundi 13 novembre 2023 une série de mesures fortes pour le territoire. Le Conseil métropolitain débat ce jour des orientations budgétaires pour 2024, évoquant notamment les fortes ambitions de la Métropole pour la transition social-écologique, et l'aventure Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture. Un important Plan Vélo à horizon 2035 est adopté, et l'aide à l'achat de vélos spécifiques renforcée. La Métropole s'engage pour l'amélioration des mobilités ferroviaires, notamment par le lancement d'études concernant les haltes de Barentin et Pavilly. Le Conseil dresse le bilan 2023 des actions en matière de santé, lesquelles sont sans précédent à l'échelle intercommunale. Pour la sécurité, notamment face aux risques, des engagements financiers sont déployés pour la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) situé à Grand-Quevilly. 885 000 euros sont débloqués pour la rénovation et la réhabilitation thermique de 483 logements sociaux. Par ailleurs, 2 785 000 euros sont engagés pour accompagner financièrement des projets structurants portés par les communes.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Nous y sommes. Ce 13 décembre sera désignée la Capitale Européenne de la Culture en 2028. 4 villes sont en finale : Rouen, Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier. Nous donnons tout pour l'emporter. Le budget métropolitain consacré à la Culture sera doublé en cas de victoire. Nous sommes à l'aube de grands changements. Nous engageons les transitions nécessaires du siècle, en activant à pleine puissance nos leviers pour la transition social-écologique, pour une Culture par tous, pour tous et partout, pour une société plus juste et apaisée.

Nous avons débattu en Conseil de nos orientations budgétaires pour 2024. Malgré un contexte international et national inquiétant, nous pouvons nous permettre de maintenir nos ambitions pour le territoire : mobilités décarbonées et plus efficaces, attractivité et hospitalité, soutien à l'économie, à l'emploi, actions en faveur de la Santé, de la lutte contre les discriminations, lutte contre la pauvreté, vivre-ensemble, entre nous et dans le respect de l'environnement, opérations de renaturation et d'embellissements des espaces publics et naturels. Nous pouvons le faire grâce aux finances saines de notre Établissement.

Nous adoptons un Plan Vélo ambitieux, à horizon 2035. Il décline nos investissements considérables pour des pistes cyclables plus nombreuses et plus sûres. Les trois services LOVÉLO (Location longue durée à tarif solidaire, stationnement sécurisé, et libre-service) sont une réussite. Une véritable fierté du mandat ! Une innovation française d'un parking vélos automatisé de 64 places a ouvert début novembre. L'aide à l'acquisition de vélos spécifiques est renforcée et nous nous mobilisons par ailleurs pour les mobilités ferroviaires, en partenariat avec la communauté de communes Caux Austreberthe, notamment par le lancement d'études visant à améliorer les haltes de Barentin et Pavilly.

Nous dressons le bilan 2023 en matière de santé. L'action métropolitaine est sans précédent et se décline dans de nombreux domaines : qualité de l'air, économie, urbanisme et habitat, soutien direct et massifs aux structures de soin... Nous débloquons par ailleurs plus d'1 M d'€ pour le Centre de Secours et d'Incendie (CIS) de Grand-Quevilly, pour consolider notre résilience face aux risques.

On se bat, on ne lâche rien. »

Débat d'orientation budgétaire et ambitions pour Capitale européenne de la Culture 2028 : la Métropole Rouen Normandie à l'heure des grandes transitions

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Celles-ci s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat, discutée et présentée en 2020 et enrichie depuis par les nombreuses délibérations stratégiques et cadres d'intervention délibérés par le Conseil métropolitain. Était alors posé le diagnostic d'une situation mondiale exceptionnelle ajoutant à l'urgence climatique une crise sanitaire majeure aux impacts sociaux et économiques immédiats.

À la crise sanitaire mondiale et à la crise environnementale se sont ajoutées en 2022 une guerre terrible en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et une crise de l'énergie, dont on sait qu'elle a eu des conséquences immédiates et concrètes pour les habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie. Ces dernières sont encore aujourd'hui au cœur des préoccupations des concitoyens et de l'ensemble des acteurs économiques publics et privés. 2023 n'a pas dérogé à ce contexte alarmant tant sur le plan climatique qu'économique et géopolitique : hausse des prix, notamment de l'énergie, succession de canicules et d'incendies, vague de sécheresse massive, poursuite de la guerre en Ukraine, conflit majeur au Proche-Orient... Ces bouleversements internationaux ont des conséquences locales et concrètes dont nous devons tenir compte.

Les collectivités, communes et l'Établissement Métropole, sont bien entendu touchés par ce contexte et l'exercice 2023 a été puissamment impacté par ces nouvelles contraintes qui nous ont collectivement poussé à réagir. Les élus locaux sont comme d'autres en première ligne de ces changements profonds, qui réinterrogent structurellement l'action publique. Les métropolitains attendent des acteurs publics qu'ils puissent les protéger.

La sobriété est désormais la mesure des choses. Face à la crise de l'énergie et à l'inflation, la Métropole a su adapter son fonctionnement et faire des choix, tout en maintenant le cap de la transition social-écologique, à l'image des premiers résultats encourageants du plan de sobriété adopté à l'unanimité du Conseil à la fin 2022, qui a permis de renforcer la limitation de l'éclairage public nocturne (- 23% de consommation électrique dans ce secteur depuis 2016 en incluant l'impact du remplacement des éclairages vétustes par des éclairages à leds), la gestion toujours plus rigoureuse des ressources, ou encore l'optimisation du chauffage, et des dispositifs exceptionnels de soutien aux communes mis en place. En un an, dans le cadre du plan sobriété, les consommations énergétiques directes de la Métropole ont diminué de 9,5 %. L'ébranlement planétaire ne doit pas détourner la Métropole de ses objectifs. Au contraire, il conforte ses choix pour un monde plus résilient, plus juste économiquement et socialement, un monde tourné vers les grands enjeux de la transition social-écologique qui seule peut protéger des périls qui menacent et préserver le vivre ensemble.

La Métropole dispose de finances saines. C'est ce qui lui permet de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement, malgré l'augmentation sans précédent des charges liées à la crise énergétique (+ 16,8 M € sur les postes électricité, gaz, carburant en 2022, soit une progression de 123% augmentation de 16,88% des dépenses de fonctionnement en 2022 dans un contexte d'inflation record). Sa capacité de désendettement s'est élevée ainsi à 5,8 années en 2022. Malgré la diminution de son solde d'épargne la Métropole a pu accélérer en 2023 son effort d'investissement et maintient l'objectif plafond d'2 Mrd d'€ d'investissement sur la période 2022 – 2028, avec des dépenses prévisionnelles d'investissement de 340 M€ pour 2024 et un budget consolidé de 1 Mrd d'€ sans intervention sur la fiscalité, témoignant de la solidité de ses finances.

Ces bons ratios financiers permettront de maintenir dans cette perspective une capacité de désendettement maîtrisée, malgré une prévision d'augmentation progressive à 10,8 années environ tous budgets confondus. Compte tenu de la dégradation extrêmement rapide de l'épargne du fait de la crise énergétique en 2022 (une tendance toutefois atténuée en 2023), cet objectif ne peut être atteint qu'avec un effort très important sur les dépenses de fonctionnement, qu'elles concernent l'activité directe de la Métropole ou celle de ses partenaires proches (régies autonomes, SPL, associations), cela d'autant que la Métropole a enregistré en 5 ans une perte de DGF de 3,9 M€. Cette contrainte a nourri toute la préparation budgétaire de notre Établissement. Il convient toutefois de souligner que les récentes positions prises par notre Métropole, au titre du Groupement qu'elle anime en matière d'achat-énergie, permettent de contenir la progression des dépenses d'énergie, qui devraient être en baisse en 2024 par rapport à 2023, et de disposer désormais d'une certaine visibilité en la matière.

Les scientifiques alertent depuis des années : les acteurs et collectivités publics doivent massivement réorienter leurs politiques pour engager les transitions inéluctables du siècle. Avec un budget de près de 1 Mrd€ par an, l'Établissement Métropole, maison commune de nos 500 000 habitants et 71 communes, est un puissant outil d'action publique. Par son action directe, mais aussi par l'effet de levier et d'entraînement qu'elle suscite, la Métropole est accélératrice des mutations et de la résilience du territoire : l'objectif est de devenir une référence en matière de dépollution des sols et des friches, de logistique fluviale, de sécurité industrielle, de reconstruction de la ville sur la ville, de valorisation des ressources, de protection de la biodiversité, d'économie circulaire, d'attractivité, de massification de mobilités décarbonées, sans concession sur l'efficacité des déplacements et la santé publique.

La Métropole a contribué, aux côtés des partenaires, à la construction de la belle candidature de Rouen Seine Normande au titre de Capitale Européenne de la Culture en 2028. Notre pré-sélection aux côtés de Bourges, Clermont-Ferrand et Montpellier est une belle et première réussite. Nous sommes dans la dernière ligne droite pour l'emporter. Notre candidature porte nos espoirs et nos aspirations pour la transition social-écologique, pour la réconciliation des humains entre eux et avec le vivant. Savoirs, sciences, transmission entre les générations actuelles et futures ... C'est tout naturellement que nous avons choisi la Seine comme directrice artistique ! Et si nous l'emportons, nous doublerons le budget culture de la Métropole, comme le Conseil métropolitain l'a décidé à l'unanimité ! 2028 sera, si nous l'emportons, une année d'émerveillement et de réflexion collective. Cette Capitale se construit et continuera de se construire en arrimant les rêves de chacun. Au repli sur soi, préférer l'ouverture à l'Europe et au Monde. Parier sur l'Éducation et la Culture. C'est ce en quoi nous croyons.

Le début de mandat a apporté son lot de fierté, pour le territoire et notamment notre attractivité. La Métropole continuera d'y travailler en 2024 : sauvetage de l'usine Chapelle Darblay, implantation de l'entreprise Ebusco sur le territoire, arrivée de cinq nouveaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment d'un nouveau département d'odontologie, émergence et structuration de nouveaux quartiers (Flaubert, Saint-Sever-Nouvelle-Gare), ... La Métropole marque des points et cela se voit. Un nouveau Centre de Congrès verra le jour à l'horizon 2030 et a fait l'objet d'un lancement de concours de maîtrise d'œuvre en septembre 2023. Un jury de sélection des équipes de maîtrise d'œuvre se tiendra en février 2024, pour une sélection en novembre.

Cap sur Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture, dont les résultats seront dévoilés le 13 décembre 2023 !

La Métropole adopte un ambitieux Plan Vélo à horizon 2035

Le Plan Vélo 2035 adopté par la Métropole est constitué comme un plan d'actions organisé autour de 4 piliers :

- Créer des espaces de concertation et d'évaluation,
- Développer des aménagements cyclables structurants et hiérarchisés,
- Créer des services vélos,
- Accompagner le changement des comportements.

1/ Créer des espaces de concertation et d'évaluation

Dans une logique de travail partenarial et de mise en commun des connaissances et des pratiques, le Plan Vélo 2035 s'appuie sur une gouvernance partagée avec notamment le comité d'engagement qui se réunit sur chaque projet d'aménagements cyclables. Il se compose des élus locaux, des associations du vélo et des services techniques de la Métropole. En complément, des instances techniques seront mises en place avec les associations du vélo pour assurer la mise en œuvre des projets du Plan Vélo, tels que les services vélos et suivre annuellement la bonne conduite des actions, en lien notamment, avec les indicateurs d'objectif qui constituent l'évaluation du Plan Vélo 2035.

2/ Développer des aménagements cyclables structurants et hiérarchisés

Le Plan Vélo 2035 vise à créer puis développer des pistes cyclables structurantes et hiérarchisées. Il reprend les éléments cadres de la délibération stratégique du 13 décembre 2021 relative à l'approbation de la mise en place d'un Réseau Express Vélo (REV), constitué de 12 itinéraires pour un total de 115 km d'ici à 2026. Afin d'assurer une continuité de ce réseau vers les centres-villes des communes ou pour desservir des équipements, un second réseau appelé Réseau Interconnecté Vélo (RIV) viendra étendre le maillage des aménagements cyclables avec un total de plus de 140 km. Au-delà de ces réseaux, l'itinéraire de la Seine à Vélo sera modifié pour créer un itinéraire plus proche de la Seine. Le Plan Vélo 2035 a également vocation à être un document de référence technique. Il constitue un guide technique des aménagements cyclables.

3/ Créer des services vélos

Le Plan Vélo 2035 précise le déploiement des trois services vélos développés sous la marque unique LOVÉLO.

- LOVÉLO Stationnement

Le Plan Vélo 2035 définit l'approche pour le stationnement vélo selon 3 données d'entrée : le stationnement de courte durée (arceaux grand public dont les arceaux pour les vélos cargos), le stationnement de moyenne durée et le stationnement de longue durée. Pour le stationnement de courte durée, le Plan Vélo 2035 préconise le déploiement d'arceaux dans l'espace public et plus précisément, à proximité des services publics de proximité, les services de commerces et les services de santé. Pour le stationnement de moyenne durée, des abris vélos couverts seront déployés sur les sites de la Métropole et sur les sites d'intérêt métropolitain à vocation touristique, culturelle et sportive. Le stationnement longue durée consacrera des box sécurisés de 5, 20 et 60 places.

- LOVÉLO location longue durée

Le service LOVÉLO location longue durée se singularise par la diversité de sa flotte de vélos (vélos de ville à assistance électrique, vélos pliants, vélos cargos, vélos pour les personnes à mobilité réduite et vélos pour les microentreprises) et par une tarification sociale et étudiante.

- **LOVÉLO libre-service**

Le service LOVÉLO libre-service se différencie du précédent service Cy'cl'ic par l'étendue de sa couverture territoriale et de son nombre de stations beaucoup plus important. Le Plan Vélo 2035 confirme la mise en œuvre d'un service en vélo mécanique sur plusieurs communes.

4/ Accompagner le changement des comportements

Le Plan Vélo 2035 liste les actions qui seraient à engager en matière de formation tant pour les plus jeunes, avec le programme national Savoir Rouler à Vélo, que pour les personnes majeures, qu'elles désirent simplement une remise en selle ou qu'elles souhaitent un accompagnement plus complet autour du vélo. Ainsi, la Métropole soutient la formation d'acteurs sociaux « Initiateurs de Mobilité à Vélo » (IMV) dans le but de pouvoir encadrer des vélos écoles, des stages de remise en selles et des sorties vélos encadrées à destination des publics accompagnés. Ces actions sont soutenues par l'ADEME dans le cadre de l'Appel à Projet Avelo2 dont la Métropole Rouen Normandie est lauréate.

De plus, le Plan Vélo 2035 prévoit de réaliser des campagnes de communication à destination de différentes cibles : automobilistes, cyclistes, piétons afin que tous les modes de déplacement puissent coexister. Par ailleurs, le Plan Vélo 2035 propose de soutenir les acteurs qui porteront sur le territoire des actions ou des événements de promotion du vélo, qu'ils soient publics ou privés.

Enfin, le Plan Vélo 2035 prévoit le financement d'un dispositif d'aides à l'achat de vélos spécifiques, tels que les vélos à assistance électrique, les vélos pliants ou les vélos cargos.

Renforcement du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos spécifiques

Depuis plusieurs mois, la Métropole Rouen Normandie a adopté plusieurs mesures en faveur de la mobilité cyclable pour répondre aux enjeux sanitaires et de qualité de l'air, mais également pour offrir une solution alternative à l'autosolisme qui impacte directement l'espace public, mais également le pouvoir d'achat des citoyens. L'objectif est d'atteindre d'ici 2035, les cibles du Plan des Mobilités fixées à 5 % de part modale vélo à l'échelle du territoire de la Métropole et 7 % sur la zone urbaine dense.

Ainsi la Métropole a adopté en 2022 un règlement d'aides à l'achat de vélos spécifiques. Il s'agissait de nouvelles aides financières à l'achat de vélos spécifiques, en complémentarité de celles existantes dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions-mobilité (ZFE-m) lorsqu'il y a mise au rebut d'une voiture.

Ce dispositif est ouvert à tous bénéficiaires ayant souscrit préalablement un contrat de location longue durée LOVÉLO. Trois types de vélos sont éligibles au dispositif d'aides : les vélos à assistance électrique, vélos pliants et vélos cargos ou familiaux.

Après un premier retour d'expérience, il est apparu opportun de modifier le règlement des aides afin d'apporter plusieurs modifications liées principalement à l'évolution du marché économique :

- Augmentation du plafond de dépenses pour les vélos cargos ou familiaux à 9 000 € TTC,
- Ouverture du dispositif aux vélos reconditionnés
- Suppression de la limite de 6 mois entre la date de fin du contrat de location LOVÉLO et la date d'achat du vélo. Cette suppression a pour objet de ne pas contraindre les durées d'achat des vélos sur un marché du vélo parfois tendu ou pour laisser le temps aux ménages de constituer une épargne suffisante pour acquérir un vélo spécifique.

Haltes ferroviaires de Barentin et Pavilly : la Métropole s'engage pour l'amélioration des mobilités

La Métropole a établi une convention d'entente avec la Communauté de Communes Caux-Austreberthe qui prévoit notamment, la participation conjointe des deux EPCI aux études de faisabilité pour la modification des haltes de Barentin et Pavilly. En 2021, le Conseil métropolitain a autorisé la signature de la convention de financement des études de faisabilité de modification du secteur des haltes de Barentin et Pavilly. Co-financées par l'Etat, la Région Normandie, la Métropole et la Communauté de Communes Caux-Austreberthe, ces études devaient être pilotées par SNCF Réseau. Sa capacité de maîtrise d'ouvrage des études s'étant vue limitée, SNCF Réseau n'a pu mener les études prévues. Afin de ne pas retarder davantage le projet, la Région Normandie a donc proposé aux autres co-financeurs de reprendre la maîtrise d'ouvrage de ces études. En effet, les communes de Barentin et de Pavilly font partie de l'aire urbaine de Rouen et ont un fonctionnement quotidien avec la Métropole. La gare de Barentin est la « porte d'entrée » nord-ouest de la Métropole. Les gares de Barentin et de Pavilly, distantes de moins de 2 km l'une de l'autre et implantées à proximité de leurs centres-villes respectifs, se situent sur les axes ferroviaires Paris - Rouen Le Havre et Rouen - Yvetot. Elles ont accueilli 406 300 voyageurs en 2022.

L'autoroute A150 reliant Barentin à Rouen est quotidiennement saturée, avec un temps de parcours moyen estimé à 1 heure entre 8 h 00 et 9 h 00. Cependant, malgré une desserte ferroviaire importante et un temps de parcours performant (15 minutes environ) vers Rouen, la fréquentation des haltes de Barentin et Pavilly n'est pas à la hauteur du potentiel voyageurs pouvant être capté. Leurs potentiels restent encore sous-exploités pour plusieurs raisons :

- Un accès tous modes difficiles et dangereux (la proximité avec la RD 6015, axe fortement fréquenté reliant Rouen à Yvetot, reste très dangereuse malgré les aménagements routiers récemment réalisés),
- Une saturation des places de parking,
- Un nombre réduit de services en gare (à titre d'exemple, le bâtiment voyageurs de Barentin est fermé aux usagers),
- Une non-accessibilité de ces gares aux Personnes à Mobilité Réduite.

Entre ces 2 haltes, le passage à niveau n° 48 est très fréquenté et mal situé, que ce soit d'un point de vue routier (route en chicane et proximité avec le centre-ville de Pavilly) ou ferroviaire (un train arrêté en gare de Pavilly ferme les barrières). Les accidents qu'il a connus ont incité à l'inscrire dans la liste des passages à niveau préoccupants, prioritaires à sécuriser. Une précédente étude conjointe sur le traitement des gares et du passage à niveau, réalisée en 2014, n'avait pu connaître de suite faute de consensus entre les différents acteurs.

Eu égard aux nombreux enjeux sur le secteur, il est décidé, sur la base de cette étude et en partenariat avec les parties prenantes (Communauté de Communes Caux-Austreberthe / Région Normandie / Métropole Rouen Normandie / Etat / SNCF Réseau) d'approfondir les besoins actuels et futurs pour co-construire plusieurs scénarii répondant aux attentes de l'ensemble des usagers et des collectivités : maintien et/ou modernisation des gares actuelles et de leurs accès ou création d'une nouvelle gare (fusion des deux gares existantes) avec ou sans suppression du passage à niveau.

Ces études d'opportunité et de faisabilité seraient réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Normandie et se dérouleraient en 3 phases :

- Une première phase de diagnostic et d'analyse des opportunités est réalisée par l'intermédiaire d'entretiens, d'analyses de données d'entrée (notamment enquêtes voyageurs) et d'un diagnostic des sites concernés. Cette première phase permettra d'identifier 3 scénarii répondant aux besoins actuels et futurs.
- Une deuxième phase vise à l'identification d'un scénario préférentiel. Une analyse multicritères des 3 scénarii de la phase précédente sera conduite, notamment les enjeux environnementaux et les procédures seront identifiés.
- Suite au choix d'un scénario d'aménagement préférentiel, la troisième phase permettra la conduite d'études de faisabilité du scénario retenu.

Ces études porteraient sur l'ensemble des périmètres suivants : infrastructures ferroviaires, pôle d'échanges, raccordements routiers/piétons à ces installations, ouvrage(s) de franchissement route et/ou rail.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Etude	Clé de répartition %	Besoin en financement HT
Etat	38,0905 %	48 213,05 €
Région Normandie	38,0905 %	48 213,05 €
Communauté de Communes Caux-Austreberthe	11,9095 %	15 074,45 €
Métropole Rouen Normandie	11,9095 %	15 074,45 €
TOTAL	100,0000 %	126 575,00 €

Bilan 2023 en matière de santé : la Métropole prend soin et engage des mesures sans précédent

La politique de la Métropole en faveur de la santé des concitoyens est récente et nécessite d'être évaluée régulièrement. Plusieurs actions ont pu être menées, notamment dans les domaines suivants :

- Politique de l'habitat : prise en compte des besoins liés au handicap, à la perte d'autonomie et au vieillissement de la population corrélée à un financement et un appui technique à la création de résidences accueil. L'objectif est d'adapter les logements existants à la perte d'autonomie pour anticiper les effets du vieillissement de la population. Il permet également une meilleure réponse aux besoins des personnes en situation de handicap tout en régulant le développement d'une offre spécifique pour les personnes âgées dans le cadre d'une vision concertée des besoins du territoire et de l'offre existante,
- Pilotage stratégique, performance et transition écologique : À travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Métropole s'engage à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire et vise une réduction des émissions des deux principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de la Seine-Maritime et de l'Eure : le dioxyde d'azote (NO2) et les particules fines (PM10 et PM2.5). La stratégie de la Métropole a aussi pour objectifs de réduire les niveaux de pollution de fond en visant, à l'horizon 2030, les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) établies en 2005 et de supprimer l'exposition de la population aux dépassements des seuils réglementaires (valeurs limites) à l'horizon 2024,
- Développement économique : une convention entre la Métropole et le CHU a permis le financement d'équipements structurants dédiés à la santé à hauteur de 800 000 € par an. Une plateforme technologique a été créée afin de développer la formation, la recherche et la diffusion des innovations dans les entreprises et les établissements de santé (12 projets ont été soutenus pour un montant de 3 600 000 €), parmi lesquels figurent l'acquisition d'un séquenceur numérique pour le CHU, la création d'un mur d'images dans le bâtiment Robec ou encore l'achat d'un microscope opératoire robotisé.

Par ailleurs, en 2023, la Métropole a revu son dispositif d'intervention au titre du dispositif Plateformes Santé avec l'instauration d'un appel à projets annuel pour sélectionner des projets présentés par des structures Santé. Cela vise ainsi à doter le territoire de la Métropole d'équipements innovants au sein de plateformes technologiques dans le domaine de la Santé pour constituer, consolider ou renforcer les secteurs d'excellence des établissements de santé, ainsi que la qualité en matière de soin, de recherche médicale et de formation.

- **Enseignement supérieur et recherche** : Un projet d'odontologie a été soutenu (1 000 000 €), ainsi que le projet immobilier du département d'odontologie (5 000 000 €) Plusieurs dispositifs d'enseignement supérieur de recherche (allocation doctorale, colloque) ont été financés (notamment le schéma directeur immobilier du campus santé) pour un montant de 100 000 €.
- **Solidarité** : des actions ont été menées afin de développer l'accès aux soins aux personnes fragiles et précaires à travers le financement du réseau santé précarité, du réseau santé sexuelle, du réseau sport santé ou encore du réseau inter-CPTS. La politique en matière de lutte contre la précarité menstruelle s'est poursuivie avec l'installation d'une dizaine de distributeurs de produits d'hygiène sur l'ensemble du territoire métropolitain.
- **Santé** : Le travail mené durant l'année 2022 et le premier semestre 2023 a débouché sur l'adoption d'un Contrat Local de Santé Métropolitain. Il constitue un acte important de démocratie sanitaire. Dès l'origine, les réflexions ont été conduites en concertation avec les représentants des professionnels de la santé, les acteurs associatifs et institutionnels, les agents et élus, les habitants et usagers du système de santé. Au total, ce sont près de 1 000 personnes qui ont participé aux réflexions et qui ont ainsi pu partager leur vision de la santé et exprimer leurs besoins et attentes.

La Métropole s'engage pour la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) situé à Grand-Quevilly

La reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) situé à Grand-Quevilly est identifié comme projet prioritaire, constituant une implantation idéale sur le plan opérationnel. Compte tenu de l'intérêt général pour son territoire et de l'enjeu que représente ces projets, le Conseil de la Métropole Rouen Normandie a approuvé en 2021, le partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime et le Département de la Seine-Maritime pour la réhabilitation, reconstruction ou construction des Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du territoire.

Concernant la reconstruction de CIS de Grand-Quevilly, le montant total de l'opération est estimé à un montant de 6 502 504 €. Dans ce contexte, la Métropole peut apporter une participation financière représentant 20 % du montant de la part travaux de l'opération, soit 1 083 750,67 €. D'autre part, le Département versera une subvention de 1 083 750,67 €.

Le CIS de Grand-Quevilly, actuellement en service de garde sur une période de 12 heures, s'apprête à franchir une étape majeure en passant à une garde de 24 heures. Dans un premier temps, cette transition, effective depuis septembre 2023, se fait dans des locaux temporaires modulaires. La construction de chambres est prévue avec un renforcement des effectifs à terme. Par ailleurs la "zone de première intention" du CIS de Grand-Quevilly couvre en effet d'autres communes, parmi lesquelles : Petit-Couronne, Saint-Étienne-du-Rouvray et Oissel.

Lutte massive contre les passoires thermiques : 885 000 € engagés pour la rénovation et la réhabilitation énergétique d'environ 483 logements sociaux

La Métropole, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de rénovation énergétique des logements. C'est un axe majeur de la transition écologique et de la lutte contre la crise énergétique.

En ce sens, la Métropole va engager 885 000€ en vue de réhabiliter et rénover 483 logements sociaux sur son territoire. Ces dépenses iront aux bailleurs sociaux, menant des travaux sur les communes notamment de Cléon, Rouen et Saint-Étienne-du-Rouvray, en complément des autres financements recherchés. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique d'habitants en situation de précarité, grâce au remplacement des isolations et menuiseries, la mise en conformité des installations électriques, le changement des radiateurs, des VMC...

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes à hauteur de 2 785 000 euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **Jumièges**
 - Réfection de toiture des vestiaires du stade (FAA : 14 965,21 €)
 - Remplacement des gouttières à l'école maternelle (FAA : 2 798,70 €)
- **Saint-paër**
 - Aménagement école (FAA : 3 301,36 €)
- **Saint-Aubin-Celloville**
 - Travaux de rénovation énergétique pour les locaux communaux (FAA : 3 489,00 €)
- **La Neuville-Chant-d'Oise**
 - Réhabilitation et la végétalisation de la cour de récréation de l'école élémentaire Georges Brassens (FAA : 19 826,82 €)
- **Darnétal**
 - Travaux de réfection de la toiture de l'école CLEMENCEAU (FACIL : 23 007,35 €)
 - Remplacement des fenêtres de l'école Suzanne SAVALE (FACIL : 17 500,00 €)
 - Aménagement du jardin traversant (FACIL : 72 690,00 €)
- **Deville-lès-Rouen**
 - Rénovation du « logis communal » (FACIL : 56 349,89 €)
 - Mise en place de la vidéoprotection (FACIL : 20 509,86 €)
- **Jumièges**
 - Acquisition d'un véhicule électrique (FACIL : 6 632,58 €)
- **Saint-Etienne-du-Rouvray**
 - Construction d'un nouveau groupe scolaire Roland LEROY (FACIL : 2 489 459,02 € / FSIC 2020 : 486 791,16 €)
- **Rouen**
 - Ecole maternelle Pape Carpentier - travaux d'isolation et de remplacement de la couverture (FACIL : 168 830,28 €)
 - Rénovation du système de chauffage à l'école Jules Ferry élémentaire (FACIL : 45 590,00 €)
 - Rénovation énergétique de l'école Honoré de Balzac (FACIL : 224 500,00 €)
- **Oissel-sur-Seine**
 - Protection du patrimoine communal par vidéoprotection (FACIL : 60 120,97 €)
- **Sahurs**
 - Pose d'huisseries double vitrage groupe scolaire (FACIL : 3 150,00 €)
 - Aménagement Place Maurice Alexandre (FACIL : 2 625,00 €)
- **Malaunay**
 - Construction d'une salle polyvalente (FACIL : 507 406,00 €)
- **Grand-Quevilly**
 - Réhabilitation du Théâtre Charles DULLIN (FACIL : 1 000 000,00 €)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61